

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 1^{er} juillet 2016

Sport Santé Bien-être 2016-2020 : Un nouveau plan régional

Jean-Philippe BERLEMONT, Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) et Olivier OBRECHT, Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé (ARS), ont signé le premier plan Sport Santé Bien-être Bourgogne-Franche-Comté, le 1^{er} juillet dans les locaux de l'ARS à Dijon, à l'occasion d'un comité stratégique.

Un plan issu d'une volonté ministérielle

La pratique de l'activité physique et sportive, reconnue comme un facteur de santé publique est encouragée par les pouvoirs publics.

La loi de modernisation du système de santé de janvier 2016 prévoit ainsi la possibilité pour un médecin de prescrire de l'activité physique et sportive pour des personnes en affection de longue durée (ALD).

L'enjeu est également de favoriser le développement du sport santé sur l'ensemble des territoires et pour toutes les personnes atteintes de maladies chroniques, de facteurs de risques ou en situation de perte d'autonomie.

Investies de la mission d'accroître le recours aux activités physiques et sportives comme thérapeutique non médicamenteuse et de développer la recommandation de ces activités par les professionnels de santé, l'ARS et la DRDJSCS de Bourgogne Franche-Comté ont décidé de signer un nouveau plan régional Sport Santé Bien-être.

Un plan régional prenant appui sur les actions engagées dans les deux régions

Dans le contexte de la réforme territoriale, et fort des partenariats et actions menées à l'échelle de la Bourgogne ou de la Franche-Comté, le nouveau plan régional Bourgogne Franche Comté a été élaboré en multipartenariat autour de trois grands axes :

- développer le sport-santé auprès des malades chroniques et personnes porteuses de facteurs de risque ;
- promouvoir et coordonner le sport-santé auprès des professionnels en donnant sa place à chaque profession ;
- structurer le dispositif sport-santé sur toute la grande région.

Pour assurer la coordination des acteurs très nombreux sur ce champ d'action, le réseau sport santé mis en place en Franche-Comté sera étendu sur tout le territoire en s'appuyant sur les acteurs du dispositif Activ'Santé initié et développé en Bourgogne. Les partenaires sont invités à adhérer à la charte de ce réseau, dont l'objet est de sensibiliser le grand public à la promotion de la santé par la pratique régulière d'activité physique et sportive, soutenir les professionnels dans l'accompagnement des patients et coordonner les pratiques professionnelles autour du sport santé.

La mise en œuvre de ce plan s'inscrit dans la continuité des projets déjà menés sur les deux anciennes régions et poursuit la finalité de développer le sport santé de manière partenariale et structurée. Il s'articule avec les actions menées dans le cadre du Programme national nutrition santé et celles prévues par les deux Projets Régionaux de Santé.

Un comité stratégique composé d'acteurs de terrain

En appui de l'équipe projet ARS-DRDJSCS, un comité stratégique sport santé bien-être est constitué pour valider les orientations du plan et évaluer la mise en place du plan d'actions prévu. Il est composé des différents partenaires institutionnels et techniques investis dans la politique « sport-santé ». Des équipes techniques régionales (ETR) constituées au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan permettront de faire des propositions à l'équipe projet sur des sujets transversaux (formation, démarche qualité, déploiement territorial et accompagnement des acteurs,...). Ces ETR seront constituées de membres du comité stratégique et d'autres partenaires en fonction des besoins.

Présentation du Réseau sport-santé en annexe.



Contacts Presse :

DRDJSCS

Jacques-Emmanuel GUENET
Chargé de communication
Tél : 03.81.21.60.44
jacques-emmanuel.guenet@drjscs.gouv.fr

ARS Bourgogne Franche-Comté

Lauranne COURNAULT
Tél. : 03.80.41.99.94

Réseau Sport santé

Marie-Lise Thiollet
Chargée de mission
03 81 21 60 18
marie-lise.thiollet@drjscs.gouv.fr